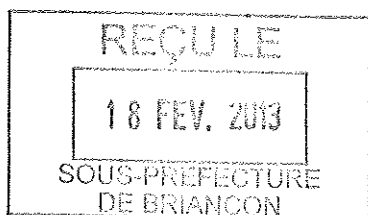




Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 BRIANÇON cedex  
Tél. 04 92 21 35 97  
Fax 04 92 20 38 90  
accueil@ccbrianconnais.fr  
www.ccbrianconnais.fr



## DELIBERATION

**N°2013-017 du 12 février 2013**

### **OBJET : Travaux de construction d'un réseau Très Haut Débit : attribution des marchés de travaux**

*Rapporteur : Xavier CRET*

Le 12 février 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2013 en la salle du Conseil les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-016),  
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 34 (jusqu'à la délibération n°2013-012),  
33 (pour la délibération n°2013-013),  
34 (de la délibération n°2013-014 à 2013-016),  
32 (à partir de la délibération n°2013-017)

*M. Didier MARCADET est nommé secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, Mme Marie Héliène PONSART, M. Eric PEYTHIEU, M. Yvon AIGUIER, Mme Renée PETELET, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Philippe SEZANNE, M. Didier MARCADET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Jean-Louis FAURE, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Edmond CADET, M. Claude PLEINDOUX, M. Guy HERMITTE (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-016), M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Alain PROUVE, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, M. Xavier CRET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

**Etait excusé :** M. Thierry DUCURTIL

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de promotion des technologies de l'information et de la communication sur le territoire communautaire,

**Vu** la délibération n°2011-27 du 29 mars 2011 approuvant le projet de mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique Très Haut Débit dans le cadre du Contrat de Redynamisation du Site de défense (CRSD) signé le 2 juillet 2009,

**Vu** l'article L. 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui autorise les collectivités à établir et exploiter sur leur territoire des infrastructures et des réseaux de communications électroniques,

**Considérant** le constat de carence lancé le 06 septembre 2012, en application de l'alinéa 3 de l'article L. 1425-1 du CGCT, destiné à constater l'insuffisance d'initiatives privées propres à satisfaire les besoins des utilisateurs finals et relatif à l'établissement d'un projet de réseau Très Haut Débit ; celui-ci s'étant avéré positif,

**Considérant** la consultation lancée le 31 octobre 2012 sous forme d'appel d'offres ouvert selon une procédure de marché à bons de commande avec minimum et maximum,

**Vu** la décision de la commission d'appel d'offres en date du 30 janvier 2013

**Vu** l'avis des membres du Bureau en date du 4 février 2013,

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,**

- Autorise le Président à signer le marché relatif au lot n°1 - Travaux de génie civil avec le groupement d'entreprises SOGETREL / ALLAMANNO / OTE désigné attributaire par la Commission d'appel d'offres pour un montant prévisionnel de 586 052,49 € HT, qui sera porté à 586 976.42 € HT après mise au point du marché ; S'agissant d'un marché à bons de commande, ce montant est indicatif et correspond au total du devis quantitatif estimatif.

Conformément au C.C.A.P. et au bordereau des prix, le montant annuel du marché se situera dans les limites suivantes :

- 1ère période annuelle :  
Montant minimum : 295 000 € H.T, Montant maximum : 1 178 000 € H.T
- 2ème période annuelle :  
Montant minimum : 33 000 € H.T, Montant maximum : 131 000 € H.T

- Autorise le Président à signer le marché relatif au lot n°2 - Travaux de câblage en fibre optique avec l'entreprise CIRCET désignée attributaire par la Commission d'appel d'offres pour un montant prévisionnel de 182 903,73 € HT, qui sera porté à 180 853.65 € HT après mise au point du marché ; S'agissant d'un marché à bons de commande, ce montant est indicatif et correspond au total du devis quantitatif estimatif.

Conformément au C.C.A.P. et au bordereau des prix, le montant annuel du marché se situera dans les limites suivantes :

- 1ère période annuelle :  
Montant minimum : 52 000 € H.T, Montant maximum : 208 000 € H.T
- 2ème période annuelle :  
Montant minimum : 6 000 € H.T, Montant maximum : 23 000 € H.T

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



Date dépôt S.P. : 18 FEV. 2013

Date affichage : 19 FEV. 2013